PAYS DE LAON
Communauté d'Agglomération

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/07/2022 à 10h27
Réference de l'AR : 002-200043495-20220707-DEC202207_16-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 Juillet 2022

Délibération n°16

Date de convocation : le 23/06/2022

Mise en ligne : le 13 juillet 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 juillet 2022 à 18h00 à l'Auditorium du Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre de Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
Y. BRUN - F. DEMAZURE – MP. TOKARSKI - JM. LHOMME – P. VAN HAMME – C. VUAROQUEAUX – P.BERTELOOT – O.JOSSEAUX - F. HARANG - JM. RABOUILLE – N. DESMAREST – F. FERON – P. MEZZAROBBA – F. BOUILLE – Y. LEMOINE - B. BUVRY – P. BLEUET - E. DELHAYE – S. LETOT-DURANDE – S .ETIENNE-CHARLES – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D. VALISSANT - D.VALLIERE – D.PIERRE – AM. SAUVEZ – F. POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSEDRE – JM.QUERE – H. DAUCHEZ – C. CHATELAIN - B.LEBEL – C.GUILLAUME – MP. FOURDRAIN-FAY - N. DRAGON – G. MONCOURTOIS - J. LECOMTE – C. LAMBERT – R. CARLIER - G. CHARLES – L. BOURGEOIS – P. PIRE – M. KELLER – H. RIVIERE – M. FRAISE – J. VERON - P. MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
J. BALITOUT à H. RIVIERE - P. DEROCH à Y. BRUN - C. COULON à O. JOSSEAUX - P. BIEDAL à C. VUAROQUEAUX – F. LEAUTE à MP. TOKARSKI – S. DUPONT à S. LETOT-DURANDE - Y. BUFFET à F. POIDEVIN – C. MATHIEU à D. VALLIERE - F. JOLY à S. ETIENNE-CHARLES - P. MOZIN à D. VALISSANT - MM. PASCUAL à G. BLANCHARD-DOUCHAIN - A. LEFEVRE à E. DELHAYE – H. LAHYANI à JM. QUERE – E. GOULLIEUX à AM. SAUVEZ - M. BEAUFRERE à C. CHATELAIN - F. KARIMET à F. FERON – C. MEULLEMIESTRE à M. FRAISE – G. LOISEAUX à JM. LHOMME

Absents Excusés : G. HARANT – M. MACHAIN - C. BARAN - Y. ROBIN – A. TOURNEUX - P.CERVI – Y. RUDER - N. DUSSART - P. DRUET – B. TRONEL - JL. LIENARD

Objet : Vente de terrain sur la zone intercommunale du Champ du Roy à Chambry à la SAS F.F.P HEUDE

Rapporteur : Olivier JOSSEAUX
Secrétaire de séance : Philippe VAN HAMME

Exposé :
F.F.P HEUDE est spécialiste dans la région Hauts de France de l'implantation et de la gestion de restaurants à l'enseigne KFC. Cette société compte à ce jour 17 restaurants en exploitation et 4 en cours de développement sur la région. L'entreprise souhaite implanter un restaurant de l'enseigne KFC sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon et acheter un terrain sur la zone intercommunale du Champ du Roy.

Afin de réaliser son projet, la SAS F.F.P HEUDE, représentée par Monsieur Philippe Heude (ou tout autre société représentée par Monsieur Heude désirant se substituer) souhaite acheter un terrain d'environ 3 700 m² issu de la parcelle ZA 251, située rue Montesquieu à Chambry.

www.ca-paysdelaon.fr

60, rue de Chambry
02000 Aulnois-sous-Laon

Tél : 03 23 22 31 00
contact@ca-paysdelaon.fr

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/07/2022 à 10h27
Réference de l'AR : 002-200043495-20220707-DEC202207_16-DE

La surface définitive sera déterminée par un document d'arpentage.

La vente se fera selon le détail suivant :

3 700 m² x 22 euros H.T = 81 400 euros H.T, auquel il convient d'ajouter la TVA au taux en vigueur au moment de la vente.

Un acompte de 5% sera versé à la signature du Compromis de Vente.

La vente, si elle se réalise, devra avoir lieu avant le 1er juillet 2023. Passé ce délai, l'engagement de notre collectivité sera caduque.

Délibération :
Vu l'avis des domaines du 27 avril 2022,
Vu l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire,

et après en avoir délibéré, décide :

1 – D'ACCEPTER la vente au profit de la SAS F.F.P HEUDE, représentée par Philippe Heude, de 3 700 m² issus de la parcelle cadastrée ZA 251, sise sur le territoire de Chambry, au prix de 22 euros HT/m², soit 81 400 euros HT, auquel il convient d'ajouter la TVA en vigueur au moment de la vente définitive.
2- DE DIRE que l'engagement de vente est valable jusqu'au 1er juillet 2023,
3 – D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tous les actes à intervenir pour cette vente.
4 – D'INSCRIRE les crédits correspondants au Budget Principal – 775 4 SDE Vie Eco.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

Le Président

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 13 juillet 2022

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

E. DELHAYE

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 46
Nombre de votes exprimés	: 64
Votes favorables	: 64
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00

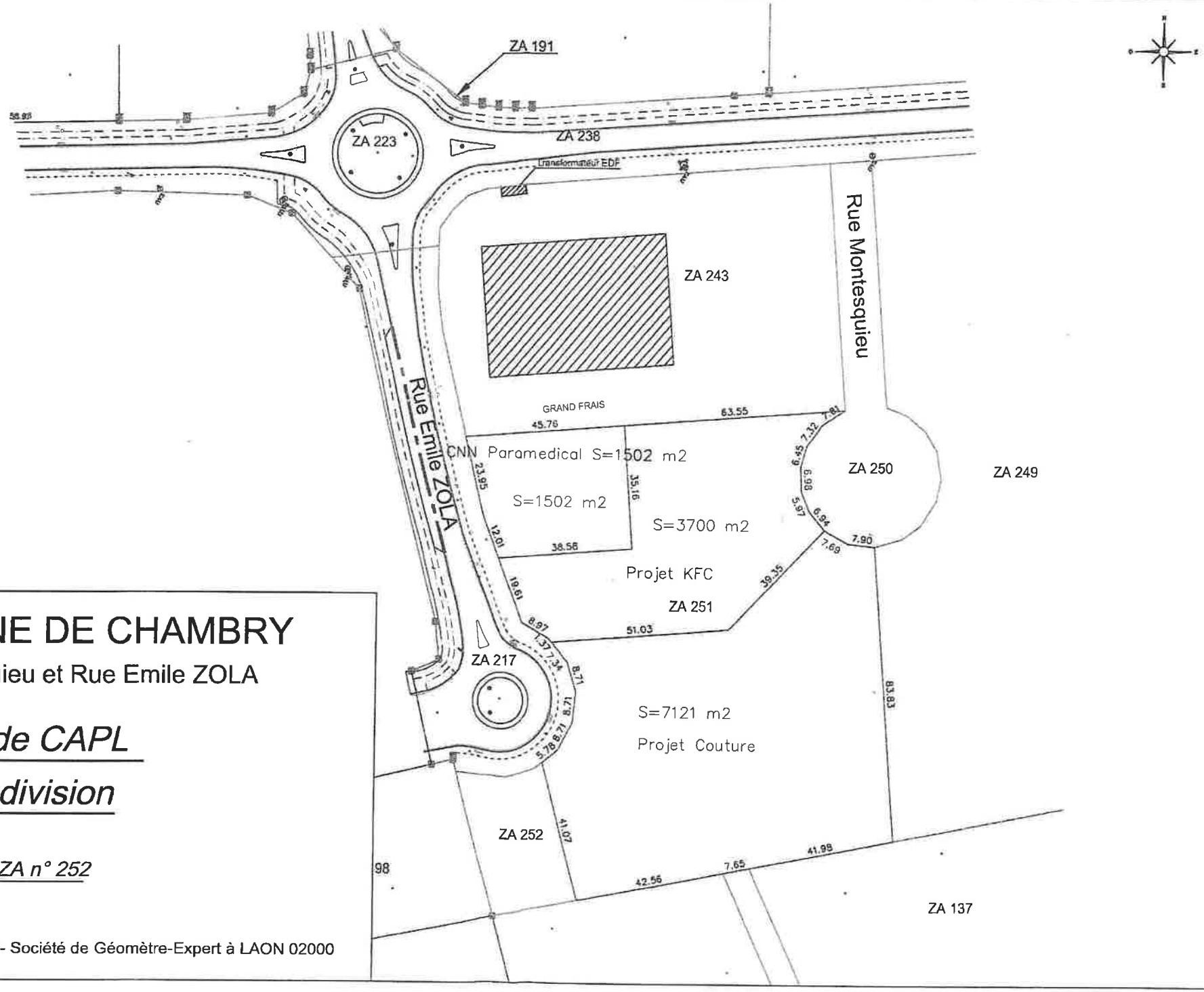

COMMUNE DE CHAMBRY

Rue Montesquieu et Rue Emile ZOLA

Propriété de CAPL

Projet de division

Cadastre Section ZA n° 252

Dossier L6913 - Mai 2022

S.E.L.A.R.L. HOUDRY- Société de Géomètre-Expert à LAON 02000